

# Techniques de conception et de représentation virtuelle d'un projet d'aménagement en architecture intérieure tertiaire

RS7411 · RS · Publiée

## L'essentiel

|                       |                            |
|-----------------------|----------------------------|
| Code(s) NSF           | 233n                       |
| Formacode(s)          | 45015, 46003               |
| Type d'enregistrement | Enregistrement sur demande |
| Date d'enregistrement | 27/11/2025                 |
| Date d'échéance       | 27/11/2028                 |

## Certificateur(s)

MMI CONSEIL · SIRET : 52293730900048

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification vise à permettre et à faciliter l'intégration des nouvelles tendances et évolutions technologiques en architecture intérieure tertiaire. Les compétences de la certification répondent aux activités suivantes :

- La conception d'un projet d'aménagement en architecture intérieure tertiaire
- La représentation virtuelle d'un projet en architecture intérieure tertiaire

Les compétences visées

concernent à la fois la conception des projets, et la présentation de ces derniers. En effet, les outils informatiques (notamment dédiés à la 3D), évoluent rapidement et se multiplient. Il devient donc incontournable de les maîtriser afin d'être en mesure de produire des vues les plus réalistes possibles

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Analyser la demande du client, l'usage final et les contraintes techniques, réglementaires, d'accessibilité handicap et environnementales d'un projet d'aménagement d'espace professionnel afin d'établir le cahier des charges et évaluer la faisabilité

Concevoir le cadre conceptuel d'un projet d'aménagement d'espace professionnel en proposant une orientation créative écoresponsable illustrée par des visuels d'inspiration afin d'établir le fil conducteur du projet.

Élaborer un concept d'aménagement tertiaire (bureaux, commerces, ERP) en définissant l'agencement, les volumes, les matériaux écoresponsables, les textures et les couleurs, à travers différents supports de représentation (plans 2D, modélisation 3D), afin de soumettre une solution créative et fonctionnelle au client

Mettre en scène un projet d'aménagement tertiaire en créant des rendus photoréalistes et des visites virtuelles qui traduisent fidèlement les ambiances, les matériaux et les éclairages à l'aide de logiciels de rendu traditionnel ou d'outils d'intelligence artificielle afin de permettre la validation du concept par le client

## Secteur d'activité et type d'emploi

### RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'exercice des compétences visées par cette certification ne requiert aucune habilitation réglementaire spécifique. Toutefois, les décorateurs, designers d'espace et architectes d'intérieur travaillant sur des projets du secteur tertiaire doivent impérativement maîtriser un corpus normatif complexe et évolutif pour garantir la conformité légale de leurs projets d'aménagement. Cette expertise technique est une composante essentielle de leur pratique professionnelle,

notamment pour la conception d'Établissements Recevant du Public (ERP).

- Accessibilité des personnes en situation de handicap (PSH/PMR)

o Cette réglementation impose l'intégration systématique des besoins des personnes en situation de handicap dans la conception des espaces professionnels afin d'en garantir l'accessibilité.

o Référence : Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

- Établissements Recevant du Public (ERP) et Sécurité Incendie

o Ces normes définissent les exigences de conception en matière de sécurité incendie et de gestion des flux pour garantir la sécurité des personnes, leur maîtrise étant requise dans 71% des offres d'emploi du secteur.

o Référence : Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP.

- Décret Tertiaire

o Ce décret impose une obligation de réduction progressive des consommations d'énergie des bâtiments à usage tertiaire, avec un premier objectif de -40% d'ici 2030.

o Référence : Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.

- Réglementation Environnementale 2020 (RE2020) et Loi Climat et Résilience

o Ces textes renforcent les exigences de performance énergétique et de réduction de l'empreinte carbone pour les constructions et les rénovations, en promouvant des solutions écoresponsables.

o Références : Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 (Loi Climat) et Décret n° 2021-1004 du 29 juillet 2021 (RE2020).

- Décret BACS (Building Automation & Control Systems)

o Cette réglementation rend obligatoire l'installation de systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments pour les bâtiments tertiaires afin d'optimiser la gestion technique et énergétique.

o Référence : Décret n° 2020-887 du 20 juillet 2020 relatif au système d'automatisation et de contrôle des bâtiments non résidentiels.

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Candidature individuelle

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Détenir un titre/diplôme certifiant dans les métiers de l'aménagement intérieur, architecture d'intérieur ou design d'espace

OU Être professionnel expérimenté de l'aménagement intérieur, architecture d'intérieur ou design d'espace avec minimum 3 années d'expérience

Compétences techniques requises :

Maîtriser AutoCAD (plans 2D, cotation, calques)

Maîtriser SketchUp (modélisation 3D de base)

Maîtriser les bases du croquis en perspective

### PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Détenir un titre/diplôme certifiant dans les métiers de l'aménagement intérieur, architecture d'intérieur ou design d'espace

OU Être professionnel expérimenté de l'aménagement intérieur, architecture d'intérieur ou design d'espace avec minimum 3 années d'expérience

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Un membre interne :

responsable pédagogique référent

Deux membres externes (dont un président du jury) : professionnels en activité, représentant le monde économique.

## Base légale

Date de décision

27/11/2025

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| Durée de l'enregistrement            | 3 ans      |
| Date d'échéance de l'enregistrement  | 27/11/2028 |
| Date de dernière délivrance possible | 26/05/2029 |

## Liens avec d'autres certifications

### ANCIENNES VERSIONS

RS6233

### CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP37076, RNCP37269, RNCP38012, RNCP39348, RNCP40158

## Pour plus d'informations

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7411/>

## Où se former

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Formations référencées | 2                 |
| Organismes             | 1                 |
| Régions couvertes      | 0                 |
| Prix indicatif         | 2 500 € – 3 700 € |

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

## Entrées et sorties de formation

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Entrées en formation   | 8                 |
| Parcours menés à terme | 2                 |
| Taux d'achèvement      | 25 %              |
| Période                | 01/2026 – 09/2026 |

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

## Demande CPF — formations engagées

|                             |                   |
|-----------------------------|-------------------|
| Dossiers CPF engagés        | 10                |
| Montant total engagé        | 25 288 €          |
| Coût moyen par dossier      | 2 529 €           |
| Durée moyenne               | 392 h             |
| Période                     | 12/2025 – 09/2026 |
| France compétences          | 66 %              |
| France Travail              | 33 %              |
| Reste à charge titulaire    | 1 %               |
| Compte d'engagement citoyen | 0 %               |

